

# CONSIGNES AU JURY


## 1 – ORGANISATION :

### 1.1– Le président de jury :

- Commentera les sujets de l'épreuve EP1 et les fiches d'évaluation lors de l'appel des candidats.
- Informera les candidats du déroulement de l'épreuve et des temps consacrés à chaque épreuve.
- Assurera le respect des consignes d'organisation.
- Veillera à ce que chaque correcteur note, individuellement, les candidats dont il a la charge. La note finale d'un candidat sera arrêtée après confrontation des notes et des observations de chaque correcteur.

## 2 – FONCTIONNEMENT :

- 2.1 Aucun signe distinctif sera accepté sur les tenues des candidats.
- 2.2 Les correcteurs ne doivent poser aucune question aux candidats durant les épreuves EP11, EP121 et EP122.
- 2.3 Les échanges entre candidats sont interdits.
- 2.4 Le respect des horaires annoncés en début d'épreuve est impératif. Les membres du jury informeront les candidats de leur position par rapport aux temps exigés.
- 2.5 EP11 : Désignation et reconnaissance des espèces :  
Le candidat devra identifier au moins quatre filets de poissons référencés dans la liste type.

|  |  |  |
|--|--|--|
|  <b>ACADÉMIE<br/>RENNES</b> | <b>EXAMEN :<br/>BEP-CAP</b>                  | <b>SPECIALITE :<br/>ALIMENTATION - POISSONNIER</b> |
| <b>SESSION 2003</b>  | <b>CONSIGNES</b>                             | <b>EPREUVE : EP1 PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>      |
| Durée : 4 h 30 (total EP1)   | Coefficient : BEP : 6 / CAP : 10 (total EP1) | Page : 1/1   |